

*{Étiquette du contenant}*

BORA-CARE<sup>®</sup>

Termiticide et Insecticide Concentré

COMMERCIAL  
Solution

Pour la prévention et le contrôle de: termites souterrains, termites de Formose, termites de bois sec, fourmis charpentières, coléoptères qui détruisent le bois énumérés.

Ce produit est destiné à être utilisé dans et autour de la maison, des appartements, des garages, des muséums, des institutions publiques et privées, des écoles, des hôtels, des hôpitaux, des chenils, des écuries, des bâtiments des fermes, des camions, des remorques, des entrepôts et des secteurs non-alimentaires des supermarchés, des restaurants et des établissements de transformation des aliments.

GARANTIE: Bore, sous forme d' Octaborate Disodique Tétrahydraté ... 8,40 %

NO. D'ENREGISTREMENT 30157 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

POIDS NET: 3,78 L, 18,926 L, 208,192 L, 946,327 L

Nisus Corporation  
100 Nisus Drive  
Rockford, TN 37853  
(800) 264-0870

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si inhalé ou absorbé à travers la peau.

Appliquer ou utiliser seulement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie.

Ne pas appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé.

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la brume.

Se laver abondamment à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un casque, des lunettes à coques et des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et de l'application de produits contenant du bore. Porter un masque respiratoire anti-poussières/ brouillards pendant les opérations de mélange ou de pulvérisation du produit dans des lieux fermés.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter la contamination des aliments pour les humains ou pour les animaux.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères.

Toxique pour certains insectes bénéfiques.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour contrôler les organismes aquatiques nuisibles. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec. Éviter le gel.

Entreposer dans un lieu inaccessible aux enfants et aux animaux.

## ÉLIMINATION

### Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants non retournables :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### Pour les contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit anti-parasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits anti-parasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

{Étiquette brochure}

BORA-CARE<sup>®</sup>

Termiticide et Insecticide Concentré

COMMERCIAL  
Solution

Pour la prévention et le contrôle de: termites souterrains, termites de Formose, termites de bois sec, fourmis charpentières, coléoptères qui détruisent le bois énumérés.

Ce produit est destiné à être utilisé dans et autour de la maison, des appartements, des garages, des muséums, des institutions publiques et privées, des écoles, des hôtels, des hôpitaux, des chenils, des écuries, des bâtiments des fermes, des camions, des remorques, des entrepôts et des secteurs non-alimentaires des supermarchés, des restaurants et des établissements de transformation des aliments.

GARANTIE: Bore, présent sous forme d'Octaborate Disodique Tétrahydraté ... 8,40 %

NO. D'ENREGISTREMENT 30157 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

POIDS NET: 3,78 L, 18,926 L, 208,192 L, 946,327 L

Nisus Corporation  
100 Nisus Drive  
Rockford, TN 37853  
(800) 264-0870

*{Mode d'emploi Brochure}*

## MODE D'EMPLOI

### RESTRICTIONS D'UTILISATION

Ne pas utiliser dans les secteurs des produits alimentaires des établissements de transformation des aliments ou sur les comptoirs ou d'autres surfaces où les aliments sont préparés. Ne pas utiliser dans les aires de service où sont exposés les aliments. Ne pas contaminer l'eau ou les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entrer ni permettre l'entrée des autres dans les sites traités jusqu'à ce que la vaporisation soit absorbée dans le bois. Les zones traitées ne doivent pas rester occupées pendant l'application.

Le bois traité doit être scellé ou utilisé dans des endroits où il n'y aura pas d'exposition après l'application.

Ce produit peut être phytotoxique (toxique pour les plantes). Lors du traitement autour de l'extérieur des structures, et quand le produit est appliqué en suivant les instructions de l'étiquette, protéger et couvrir les fruticées et les plantes pouvant rester exposées au traitement.

#### I. Instructions pour le mélange

Bora-Care est un produit concentré qui doit être dilué avec de l'eau propre avant l'usage. L'emploi de l'eau chaude ou tiède, si possible, facilite le processus de dilution, ainsi qu'un mélangeur à turbine qui pourrait être utilisé avec une perceuse électrique.

- A. Pulvérisateur manuel: Mélanger dans un contenant propre et bien agiter la solution pour assurer une solution uniforme. Mélanger toujours dans un contenant séparé et ajouter ensuite la solution au réservoir du pulvérisateur. Le mélange de Bora-Care directement dans le réservoir du pulvérisateur peut boucher les tuyaux et les gicleurs.
- B. Systèmes de pompage manuelle à gros volume: Ajouter toute l'eau de dilution au réservoir, brancher le récirculateur et ajouter lentement le concentré Bora-Care. Mélanger jusqu'à la obtention d'une solution uniforme.

Les solutions de Bora-Care 2:1 et 3:1 doivent être utilisées dans les 24 heures suivant la préparation. Les solutions 5:1 resteront stables jusqu'à 30 jours. Ne pas laisser la solution non utilisée sous pression ou dans le réservoir pour la nuit. Nettoyer et/ou rincer avec de l'eau l'équipement et les cordes employés après chaque usage.

## II. Taux de dilution

Tableau A

Insectes nuisibles ciblés	Taux de mélange Eau plus Bora-Care	Notes pour l'application
Termites souterrains et de Formose	2:1	Pour le traitement préventif et correctif faire 1 ou 2 applications de la solution 2:1, pour tous les traitements par vaporisation, injection, pinceau ou rouleau. La taux de dilution 2:1 peut être utilisée sous forme de mousse ou avec un brumisateur pour les murs creux difficiles d'accès.
Termites du bois sec	2:1 ou 5:1	Pour le traitement correctif appliquer la solution 2:1 sous forme de mousse, ou bien application avec brumisateur. Pour le traitement préventif appliquer la solution 5:1.
Bostryches Anobies et Lyctides	2:1 ou 5:1	Pour tous les traitements correctifs faire 1 ou 2 applications de la solution 2 :1. Les rondins > 10,16 cm exigent 1ou 2 applications de la solution 2:1 pour le traitement préventif. Utiliser la dilution 2:1 pour le traitement des planchers en bois de feuillu. Utiliser la dilution 5:1 pour le <u>traitement préventif</u> .
Perceurs de bois vieux, capricorne, et scolyte à ambrosée	1:1 ou 5:1	Utiliser la dilution 1:1 pour le traitement correctif et préventif sur le bois d'épaisseur > 10,16 cm. Utiliser la dilution 5:1 pour le traitement préventif sur le bois d'épaisseur inférieur à 10.16 cm.
Fourmis charpentières	2:1 ou 5:1	Utiliser 1 ou 2 applications de la dilution 2:1 pour tous les traitements correctifs. Utiliser la dilution 2:1 pour les traitements correctifs appliqués sous forme de mousse ou avec une brumisateur (ou applicateur). Utiliser la dilution 5:1 pour le traitement préventif.

Tableau B

Matériaux à traiter	Taux de mélange Eau plus Bora-Care	Application Notes
Rondins, poutres larges, bois d'œuvre et bois de construction de dimensions courantes > 10,16 cm	Voir les insectes nuisibles ciblés sur le Tableau A	Toutes les applications sous forme de pulvérisation pour les insectes.
Clôtures et contreplaqué	Voir les insectes nuisibles ciblés sur le Tableau A	Utiliser sur éléments en bois d'épaisseur 5,08 cm ou inférieur.
Rondins, poutres larges et bois de construction	Voir les insectes nuisibles ciblés sur le Tableau A	Utiliser la dilution 5:1 seulement pour le traitement par trempage pour la prévention d'insectes.

Tableau C

Parties d'eau	Parties Bora-Care	% Octaborate Disodique Tétrahydraté
2	à 1	16%
3	à 1	13%
5	à 1	9%

### III. Renseignements généraux

Bora-Care n'est pas conçu pour être appliqué sur le sol; il n'est pas un produit anti-termite pour le sol. Ne pas l'utiliser directement pour traiter le sol. En cas d'une infestation active, solliciter une inspection professionnelle.

Bora-Care contient un sel de borate inorganique soluble dans l'eau, aux propriétés insecticides et fongicides, efficace contre les organismes qui détruisent le bois, en incluant les insectes nuisibles indiqués ci-dessous. Ce produit peut être utilisé pour le traitement curatif du bois infesté et comme traitement préventif ou protecteur à long terme (avant d'observer les signes d'infestation du bois), dans des structures existantes ou nouvelles. Bora-Care est recommandé pour la protection de bois extérieur et intérieur (y compris les composites bois-mousse des pièces de charpente). Le traitement est durable lorsque les matériaux traités seront à l'abri des pluies excessives et qui ne seront pas en contact direct avec le sol.

Termite souterrains: *Reticulitermes*, *Heterotermes*

Termite de Formose: *Coptotermes*

Termite de bois sec: *Kaloterme*, *Incisiterme*

Termite de bois humide: *Zootermopsis*, *Neotermes*

Lyctes: *Scarabée Lyctidae*, *Bostrichidae*

Anobie: *Anobiidae*

Perceurs du vieux bois, longicornes: *Cerambycidae*,

*Hylotrupes*

Scolyte à ambrosiée: *Platypodidae*, *Scolytidae*

Fourmis charpentières: *Camponotus*

Bora-Care peut être utilisé sur toutes les surfaces en matière cellulosique n'entrant pas en contact avec les aliments y compris: bois, contreplaqué, panneaux de particules, papier, panneaux à copeaux orientés (OSB), carton (matériel d'emballage non alimentaire), composites bois des pièces de charpente, béton, bloc, brique, métaux, tuyauterie en PVC et autres matériaux non cellulosiques qui se trouvent dans les structures.

Appliquer Bora-Care seulement au bois nu, au contre-plaqué, au panneau de particules, et les autres matériaux en cellulose dans lesquels il n'existe pas une barrière hydrofuge intacte, telle que la peinture, l'enduit ou la teinture. À des fins de traçage (pour voir plus facilement où la solution Bora-Care a été appliqué), on peut ajouter à la solution un marqueur ou un pigment, au moment de la dilution de Bora-care dans l'eau. Consulter l'étiquette du marqueur ou du pigment en ce qui concerne la quantité du marqueur appropriée à ajouter à la solution de Bora-Care.

Dans le cas d'une pulvérisation en hauteur dans une maison, un bâtiment d'appartements, etc., il est recommandé de couvrir ou protéger tous les surfaces au-dessous de la zone à pulvériser avec de feuilles de plastique ou d'autre matériel jetable, afin de prévenir la contamination par d'égouttement. Ne pas appliquer dans les zones de service des aliments lorsque les aliments sont exposés. Couvrir avant le traitement afin de protéger les aliments et les surfaces de préparation contre tout type de contact. Après le traitement, nettoyer à fond toute surface entrant en contact avec les aliments avec une solution d'eau potable/une solution de détergent, suivi par un rinçage à l'eau potable. Retirer les animaux de compagnie, débrancher les pompes des aquariums et couvrir.

Dans le traitement préventif contre les termites souterrains d'une nouvelle construction, la définition de bois de structure est la suivante: seulement le bois dont on a besoin pour la structure basique d'un bâtiment, telle qu'on la trouve dans l'étape sèche de la construction, y compris le bois en contact avec les fondations, l'ossature de bois des murs intérieurs et extérieurs, les montants en bois, les revêtements en bois ou cellulose, les solives du plancher et les sous-planchers.

Utiliser de l'eau et du savon pour nettoyer les outils.

Dans les cas d'une construction existante où on a déjà appliqué un traitement /barrière anti-termites, et/ou on a installé un système d'appâtage, appliquer Bora-Care comme traitement supplémentaire pour protéger le bois contre les termites souterrains qui pourraient avoir pénétré les espaces chimiques pendant le traitement anti-termites, ou bien, qu'ont évité les systèmes d'appâtage/ surveillance.

En tant que traitement curatif, Bora-Care éliminera ainsi que préviendra les infestations des termites de Formose, des termites souterraines natives, des buprestidés et des fourmis charpentières. On peut aussi l'utiliser comme traitement supplémentaire ou alternative à la fumigation, afin de fournir un contrôle résiduel à long terme. L'ingrédient actif de Bora-Care est un sel inorganique qui, une fois appliqué, ne se décompose ou ne se volatilise pas dehors du bois.

[L'ingrédient actif de Bora-Care, l'octaborate disodique tétrahydraté, est toxique pour les insectes énumérés. Une fois appliqué Bora-Care, le bore actif tuera les insectes qui entrent en contact avec le bois, à cause de l'avoir rongé ou infesté. Il y a des insectes nuisibles au bois, tels que les fourmis charpentières, qui n'ingèrent pas le bois mais l'utilisent comme site de nidification. Tandis que les fourmis rongent le bois, elles émettent des produits chimiques qui l'amollissent, afin de l'enlever plus facilement. Pendant ce procès de libération et absorption des produits chimiques, ou lors du contact avec le bois traité avec Bora-Care, les insectes ingèrent le bore et meurent. Quand un individu de la colonie des fourmis ou des termites meurt après avoir cherché son aliment dans une source spécifique, les autres membres de la colonie habituellement arrêtent d'y aller pour s'alimenter et abandonnent la zone. Ainsi, le bois traité avec le bore sera évité par les autres membres de la colonie encore vivants.]

Les larves plus âgés des buprestidés et spécialement les pupes (en particulier celles du perceurs de bois vieux) déjà existantes dans le bois au moment du traitement, peuvent de temps en temps ressortir après le traitement. La réapparition, ayant compte que les insectes ne chercheront pas plus son aliment sur le bois, n'aura pas une fréquence suffisante pour causer des dommages structurels à aucune pièce de bois, et on évitera pourtant la re-infestation.

IV. Bois de structure, traitement curatif pour le contrôle des termites souterrains, termites de Formose, termites de bois sec et bois humide, fourmis charpentières, perceurs de bois vieux, lycte et buprestidés listés.

A. Bois déjà infesté: Pulvériser et/ou injecter une solution de Bora-Care dans les trous des coléoptères, les galeries et les chambres creusées des termites et fourmis charpentières. Appliquer une (1) couche de solution Bora-Care au point de saturation superficielle de tout bois infesté ou suspecté d'être infecté en étant particulièrement vigilant aux endroits infestés. Appliquer deux (2) couches de solution Bora-Care sur les pièces du bois ayant un (1) ou deux (2) côtés exposés. Pour obtenir un contrôle rapide, appliquer une couche additionnelle sur les zones très infestées. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application. Se référer au Tableau A pour les instructions concernant les directives sur le mélange à appliquer pour chaque insecte spécifique à supprimer.

Si l'infestation n'est pas visible de l'extérieur, percer des petits trous dans le bois pour accéder à la section infestée. Injecter une quantité suffisante de solution pour bien inonder les galeries ou les espaces vides. Le bois adjacent non infesté peut également être traité en perçant puis injectant la solution Bora-Care sous pression dans des trous percés dans le bois non-infesté aux intervalles de 20,32 à 25,4-cm. Injecter à raison de 275,9 kPa pendant quatre (4) à six (6) secondes par trou.

Pour le traitement des espaces vides infestés dans les murs infestés, se référer aux Sections IV. E. et F.

B. Sous-sols et vides sanitaires: Appliquer une (1) couche de la solution Bora-Care diluée au point de saturation superficielle des surfaces accessibles, en incluant les lisses basses, les piliers, les poutres, les sous-planchers, les solives de planchers et tout bois exposé à l'accès vertical au-dessus du sol. Dans les cas des pièces du bois ayant seulement un (1) ou deux (2) côtés exposés, tels que seuils et plaques des fondations des murs, appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application.

- C. Constructions sur dalles: Appliquer la solution Bora-Care dans les murs creux sous forme de mousse ou brume. Localiser chaque montant et percer un petit trou dans le mur pour accéder à la zone infestée. Percer des trous aux intervalles de 45,72 – 60,96 cm sur le côté adjacent de chaque montant et injecter au moins 9,858 ml de la solution Bora-care par trou. Percer au moins un trou par travée de montant près du plancher pour traiter le poteau de cloison de chaque creux. Traiter toute la zone du mur plutôt que chaque travée de montant afin de complètement protéger toute la zone infestée. Couvrir au moins 15,24 cm de la surface des dalles dehors le lieu de pénétration.
- D. Planchers en bois: Traiter par pulvérisation, pinceau ou rouleau. Avant l'application, enlever toute finition existante à l'aide d'un sablage ou décapage grossier. Appliquer une solution de Bora-Care 2:1 en diluant deux (2) parties d'eau avec une (1) partie de Bora-Care, à un taux d'application d'environ 3,785 L de solution par 46,452 mètres carrés de surface du plancher. Pour traiter les infestations des termites souterrains ou de Formose, il pourrait être nécessaire d'appliquer deux (2) couches, en attendant au moins une (1) heure entre la première et la seconde application. Laisser complètement sécher le plancher (48 à 72 heures). Le contenu d'humidité doit être 10% ou inférieur avant d'appliquer la finition finale. Les applications de Bora-Care peuvent augmenter le grain du bois et rendre nécessaire un léger sablage avant d'appliquer une nouvelle finition. Bora-Care est compatible avec la plupart des revêtements des planchers; faire toujours un essai sur une petite section du plancher à traiter avec une nouvelle finition et vérifier si l'adhérence est appropriée avant de recouvrir le plancher au complet.

Note: Si la surface est collante ou les résidus sont évidents après 72 heures de séchage, laver la zone affectée avec de l'eau propre et un balai, tissu ou éponge, en rinçant fréquemment. Laisser sécher la surface avant de faire un léger sablage et d'appliquer la couche de finition.

- E. Murs creux inaccessibles, montants des murs et pièces de bois: Appliquer sous forme de mousse ou brume, dans les creux et les galeries du bois infesté ou suspecté d'être infesté, et/ou à travers de petits trous percés dans les murs et la zone de plinthes. Percer les trous aux intervalles de 60,96 cm au maximum, sur chaque pièce de bois à traiter; un (1) trou devrait être percé au moins entre chaque montant pendant le traitement de la plaque de fond. Appliquer une quantité suffisante de matériaux pour s'assurer de couvrir toute la zone jusqu'au point de saturation de la surface.

Note: L'isolant existant peut interférer avec la distribution de la solution Bora-Care. Si nécessaire, enlever ou déplacer l'isolant pendant ou avant le traitement.

- F. Application sous forme de mousse: Appliquer Bora-Care sur les surfaces en bois nu et espaces vides sous forme de mousse, en mélangeant deux (2) parties d'eau avec une (1) partie de Bora-Care (2:1), et en ajoutant 88,718 à 236,582 ml d'agent moussant par 3,785 L de solution mélangé. La mousse a besoin d'environ une (1) heure pour retourner à son état liquide et pénétrer le bois nu. Appliquer Bora-Care sous forme de mousse dans les espaces vides à raison de 1:20 à 1:30 taux de mousse par 3,785 L de la solution déjà mélangé, en ajoutant un agent moussant pour produire 75,7 à 113,55 L de mousse. Appliquer une quantité de mousse suffisante pour remplir les espaces vides et entrer en contact avec toutes les surfaces en bois dans l'espace vide.
- G. [Toits contenant matériaux cellulosique infestés: Appliquer la solution en perçant des trous à travers de la surface du toit afin d'accéder à la zone infestée. Espacer les trous aux intervalles de 91,44 cm, trois trous par intervalle au maximum, et en suivant un modèle de quadrillage. Injecter 59,144 à 18,288 ml de la solution Bora-Care dans chaque trou. Rapiécer les trous avec un matériel approprié afin d'éviter toute infiltration future.]

- H. Mousse isolante: Faire 1 ou 2 applications en injectant une solution de Bora-Care 2 :1, deux (2) parties d'eau et une (1) partie de Bora-Care, dans la zone infestée et/ou en pulvérisant la surface à basse pression à un taux de 3,785 L par 27,871 à 37,161 mètres carrés.

Note: Certains types de mousse isolante, telle que le polyisocyanurate et le polystyrène extrudé,

possèdent une structure de cellules très fermée, qui ne permet pas une pénétration considérable à partir d'une application superficielle. Pour ce type d'isolants, injecter et pulvériser la surface.

- I. Traitements curatifs: Appliquer un traitement supplémentaire de Bora-Care au béton, blocs ou briques à l'intérieur des vides sanitaires et des fondations des sous-sols pour éviter que les termites souterrains se mettent à l'abri dans les tuyaux. Faire 1 ou 2 applications de la solution Bora-Care 2:1 [deux (2) parties d'eau et une (1) partie de Bora-Care] à un taux de 3,785 L à 37,161 mètres carrés de surface. Dans les vides sanitaires, appliquer la solution à 60,96 cm au-dessus du sol, sur les surfaces intérieures des murs. Dans les sous-sols sans finition avec dalles, faire 1 ou 2 applications de la solution Bora-Care 2:1, à 60,96 cm des dalles sur les murs intérieurs des fondations. En plus du traitement des murs, étendre l'application jusqu'à 15,24 cm à partir des murs des fondations et vers la surface horizontale des dalles nues. Traiter le secteur de pièges de bain construites en dalles, après avoir accéder à ce secteur, en appliquant uniformément 236,582 ml de la solution Bora-Care 1:1 dans les pièges, sous forme de bande et en couvrant la surface environnante les dalles, couvrant au moins 30,48 cm autour du piège. Traiter les autres zones d'accès des termites (tels que les pénétrations de la tuyauterie, les joints d'expansion et les dalles de juxtaposition), en appliquant la solution Bora-Care 1:1, sous forme de bande et en couvrant au moins 30,48 cm de la surface environnante la pénétration et en appliquant aussi le traitement sur les installations en saillie et le bois adjacent jusqu'à une hauteur de 60,96 cm.

- V. Traitement préventif des structures en bois contre les termites de Formose, les termites de bois sec, les termites de bois humide, les fourmis charpentières, les perceurs de bois vieux, lyctes et les buprestidés.

Note: Bora-Care n'est pas conçu pour être appliqué sur le sol.

Bora-Care ne fournit qu'une protection temporaire et limitée pour le bois en contact avec le sol (voir les instructions spécifiques). Il n'est pas un produit de substitution pour les produits enregistrés pour la protection du bois en contact avec le sol. Bora-Care peut être appliqué pour traiter le bois contre les termites de Formose, les termites de bois sec et les termites de bois humide, les fourmis charpentières, les perceurs de bois vieux, les lyctes et les buprestidés.

Appliquer quand l'accès aux composants des structures de bois est optimisé, tel que le stade « sec », une fois que le revêtement et le toiture sont installés, mais avant d'installer l'isolant, le câblage, la plomberie et les autres composants mécaniques.

Pour les surfaces de l'ossature en bois au-dessus du sol, appliquer une (1) ou deux (2) couches de la solution Bora-Care (2 :1) jusqu'au point de saturation contre les termites souterrains et les termites de Formose, comme indiqué dans la Section VI. Pour le traitement des nouvelles structures en bois voir la Section IX. Traiter ce qui reste du bois de structure avec une solution de cinq (5) parties d'eau avec une (1) partie de Bora-Care. Concentrer l'application dans les zones susceptibles à l'infestation, y compris tout seuil, plaque, solive de plancher, pilier, poutre et sous-sol. Traiter le bois de structure dans toute plomberie, conduits électriques et conduits, là où ils pénètrent les murs et les planchers. Traiter tout le bois de structure dans les plaques de fond et les poteaux de cloison intérieurs et extérieurs, en particulier ceux environnant les zones très humides, telles que les salles de bains, les cuisines et les buanderies. Pour les bâtiments construits sur dalles, traiter tout bois de structure en contact avec les dalles, les plaques de fond et les poteaux de cloison intérieurs et extérieurs et tout les matériaux de revêtement. Aux greniers, traiter tout le bois de structure, y compris les solives de plafond, les poutre triangulée, les sablières, les chevrons et les toitures. Traiter tout bois de structure et lisse basse entrant en contact avec les garages.

Dans les cas où l'accès est limité à un (1) ou deux (2) côtés exposés des pièces du bois, y compris les plaques de fond des murs extérieurs et leurs poteaux, appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care aux surfaces exposées. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application.

Traiter tout bois extérieur, y compris les parements, les bordures de toit, les soffites, les avant-toits et les toitures.

VI. Pré-traitement et traitement préventif contre les termites souterrains,(vide sanitaire, sous-sol et dalle).

Note: Ce traitement servira comme traitement primaire pour le contrôle des termites souterrains. Le produit doit être appliqué une ou deux fois à la taux de dilution 2 :1 / Eau :Bora-Care.

Dans le traitement préventif contre les termites souterrains d'une nouvelle structure, la définition de bois de structure est la suivante: seulement le bois dont on a besoin pour la structure basique d'un bâtiment, telle qu'on la trouve au stade sec de la construction, y compris le bois en contact avec les fondations, l'ossature de bois des murs intérieurs et extérieurs, les poteaux de bois, les revêtements en bois ou cellulose, les solives du plancher et les sous-planchers.

Appliquer quand l'accès aux composants de la structure de bois est optimisé, sans plus modifications à faire sur l'ossature, par exemple, après l'inspection de l'ossature. Si le traitement est effectué avant l'inspection de l'ossature, une seconde visite est requise pour assurer que le traitement soit intacte.

Dans les cas d'une nouvelle structure, ne pas appliquer le traitement si le métrage linéaire totale de la plaque de fond cellulosique est inférieur à 60% de la distance linéaire totale /mètres de toutes les plaques de base incluant les murs extérieurs et intérieurs. Pour les nouvelles structures dont le métrage linéaire totale de la plaque de fond cellulosique est 60% ou supérieur, mais sans construction continue en bois sur tous les murs extérieurs, le traitement Bora-Care doit être appliqué sur tous les autres matériaux de construction de la structure, en incluant les briques ou les blocs, jusqu'à une hauteur de 60,96 cm. et étendu vers les dalles, sur une distance minimale de 5,08 cm. à un maximum de 20,32 cm.

A. Structures construites sur les vides sanitaires et les sous-sols: Appliquer une (1) ou deux (2) couches de la solution Bora-Care 2:1 sous forme de bande et en couvrant 60.96 cm jusqu'au point de saturation de la surface, sur toute surface du bois de structure dans les vides sanitaires et les sous-sols, y compris tous seuil, plaque, solive de plancher, pilier, poutre et sous-plancher, ainsi que sur le bois de structure exposé à l'accès vertical direct du sol. Pour prévenir la formation des tubes d'abri de termites dans les murs des vides sanitaires, faire 1 ou 2 applications de la solution Bora-Care 2:1 sur le béton des vides sanitaires ou sur les murs en parpaing jusqu'à une hauteur de 60,96 cm au-dessus du sol et sous forme de bande dans la surface des murs intérieurs. Appliquer à un taux de 3,785 L à 37,161 mètres carrées de surface. Traiter la zone autour du matériel de construction et du bois de structure adjacent à la plomberie, jusqu'à une hauteur de 60,96 cm et sous forme de bande, ainsi que les conduits électriques et les conduits, là où ils pénètrent le sous-plancher, lorsqu'ils pourvoient un accès vertical direct du sol. Traiter tous le bois de structure, y compris les poteaux et les seuils, dans les sous-sols sans finition, où la structure de la charpente est immédiatement adjacente aux fondations des murs extérieurs. Pulvériser les dalles en béton sur une surface de 5,08 cm jusqu'à 20,32 cm. Pour prévenir la formation des tubes d'abri de termites sur les murs des sous-sols, pulvériser l'intérieur des fondations en béton ou en bloc, sous la forme de bande et jusqu'à une hauteur de 60,96 cm au-dessus des dalles. Appliquer une (1) ou deux (2) couches de la solution Bora-Care 2:1 à un taux de 3,785 L à 37,161 mètres carrées par aire de murs de fondation en béton.

Dans les cas de bois de structure dont les pièces du bois ont seulement un (1) ou deux (2) côtés exposés, tels que les seuils et les dalles des murs des fondations ou les revêtements enveloppants, appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application. Si accessible, traiter la zone extérieure du bois de structure des seuils autour le périmètre de la structure, sous la forme d'une bande de longueur 60,96 cm, en commençant par le seuils est en prolongeant le traitement vers le haut, sur le revêtement. Dans les cas des bâtiments à plusieurs étages, traiter seulement le

premier étage au-dessus le niveau du premier étage de la maçonnerie. Le bois de structure peint ou revêtu, peut être traité par pression, en injectant Bora-Care dans des trous percés dans le bois aux intervalles de 20,32- à 25,4-cm. Injecter à raison de 275,9 kPa pendant quatre (4) à six (6) secondes par trou.

- B. Constructions sur dalles: Appliquer une (1) ou deux (2) couches de la solution Bora-Care 2:1 sur toutes les plaques de fond et jusqu'à une hauteur de 60,96 cm de tous les poteaux dans les murs intérieurs et extérieurs. Lorsque vous traitez le plaques, traitez au même temps la surface en béton, un minimum de 5,08 cm jusqu'à un maximum de 20,32 cm. Dans les zones où l'accès au bois de structure est limité à un (1) ou deux (2) côtés exposés, tels que les seuils et les dalles des fondations des murs ou des revêtements enveloppants, appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care sur les surfaces exposées. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application. Traiter tout bois de structure dans les murs avec plomberie et appliquer sur tout le bois existant dans les pièges des bains, ainsi que dans le bois de structure adjacent à la plomberie, les conduits électriques et les conduits de pénétration, afin de fournir une barrière de protection de 60,96 cm du traitement entre le sol et le balance de la structure. En effectuant 1 ou 2 applications de la solution Bora-Care 2 :1, traiter toute pénétration disponible de la plomberie située à une distance d'au moins 60,96 cm des dalles. Traiter toute la surface en dalles, à partir d'au moins 30,48 cm dehors toutes les pénétrations des pièges des bains. Traiter uniformément les pièges des bains avec au moins 236,582 ml de la solution Bora-Care 2:1 jusqu'à un maximum de 473,164 ml par 929,03 centimètres carrées de piège. Traiter toutes les pénétrations (telles que plomberie, joints de dilation, dalles aboutissants) non associées à aucun bois de structure à proximité, en pulvérisant la solution Bora-Care 2:1 dans les pénétrations disponibles jusqu'à une hauteur de 60,96 cm et en prolongeant la pulvérisation afin de couvrir au moins 15,24 cm de la surface en dalles en dehors le lieu de pénétration.
- C. Mousse isolant: Faire une ou deux applications en injectant la solution Bora-Care 2:1 dans la zone infestée ou en pulvérisant la surface à basse pression à raison de 3,785 L par 27,871 à 37,181 mètres carrées.

Note: Certains types de mousse isolant, telle que le polyisocyanurate et le polystyrène extrudé, possèdent une structure de cellules très fermée, qui ne permet pas une pénétration considérable à partir d'une application superficielle. Pour ce type d'isolants, injecter et pulvériser la surface.

#### VII. Traitement préventif contre les termites de bois sec et les lyctes.

Appliquer une (1) couche de la solution 5:1 [18,927 L eau / 3,785 L Bora-Care] jusqu'au point de saturation de toute la surface du bois de structure, sous forme de brossage, pulvérisation ou brume. Appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care sur celles surfaces ayant un accès limité à un (1) ou deux (2) côtés exposés des pièces du bois de structure. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application.

#### VIII. Traitement des surfaces extérieures en bois d'une épaisseur de moins de deux pouces, telles que les terrasses, les cabanes de jardin et les clôtures.

Appliquer sur le bois nu ou sur des surfaces sans une finition ou un apprêt hydrofuge préalablement appliqué. Enlever toute application préalable de peinture ou finition. Appliquer une (1) couche de la solution Bora-Care sur les surfaces en bois jusqu'au point de saturation. Appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care sur les zones très infestées et autres zones où l'accès est limité à un (1) ou deux (2) côtés exposés des pièces du bois. Laisser sécher la première application en attendant au moins 20 minutes entre la première et la deuxième application. Ne pas appliquer sous la pluie ou la neige. Ne pas exposer les surfaces en bois extérieures traitées à la pluie ou la neige pendant au moins 48 heures après le traitement. Si on attend des mauvaises conditions météorologiques, protéger les surfaces extérieures traitées avec une bâche plastique.

Pour le bois en contact avec le sol, voir la Section XI.

A. Finition et entretien des surfaces traitées: Pour une performance plus longue, les surfaces en bois extérieures traitées avec Bora-Care exigeront une couche de finition avec un apprêt hydrofuge, tel que la peinture ou la teinture extérieure. Appliquer la finition ou couche de finition en moins de six (6) semaines après le traitement. C'est important laisser bien sécher le bois traité avec Bora-Care (au moins 48 heures) avant d'appliquer aucune couche protectrice. Revêtir une petite section du bois traité avec la finition sélectionnée pour vérifier la compatibilité avant de compléter l'application.

IX. Traitement des constructions en rondins, bois d'œuvre, poutres, piliers et pièces de bois extérieur d'épaisseur de deux pouces ou plus

Appliquer seulement sur le bois nu ou sur des surfaces sans une finition ou un apprêt hydrofuge préalablement appliqué. Enlever toute application préalable de peinture ou finition. Avant d'appliquer, nettoyer les surfaces intérieures sans finir qui ont accumulé de la saleté ou des huiles de cuisson avec une solution de détergent fort. Faire 1 ou 2 applications jusqu'au point de saturation avec la solution Bora-Care 2:1, sur toutes les surfaces en bois intérieures et extérieures. Consulter le tableau d'application pour voir la quantité minimale de Bora-Care requise pour traiter les différentes largeurs de rondins ou de poutres. Normalement, deux (2) couches de la solution sont requises pour traiter les rondins de section 25,4 cm plus grands, et les rectangulaires (madriers) plus longs de 15,24 cm x 30,48 cm. Attendre au moins 1 heure pour ré-appliquer. Appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care sur les pointes, les entailles, les coins et les seuils des rondins. Le nombre de couches à appliquer pour satisfaire les exigences minimales dépendra de la grandeur du bois, la porosité de la surface et les côtés exposés accessibles pour faire l'application. Ne pas appliquer sous la pluie ou la neige. Ne pas exposer les surfaces en bois extérieures traitées à la pluie ou la neige pendant au moins 48 heures après le traitement. Si on attend des mauvaises conditions météorologiques, protéger les surfaces extérieures traitées avec une bâche plastique.

A. Finition et entretien des surfaces traitées: Pour une protection plus longue, les surfaces en bois extérieures traitées avec Bora-Care exigeront une couche de finition avec un apprêt hydrofuge résistant, une peinture ou une teinture extérieure. Appliquer la finition ou la couche de finition en moins de six (6) semaines après le traitement. C'est important de bien laisser sécher le bois traité avec Bora-Care (au moins 48 heures) avant d'appliquer aucune couche protectrice. Revêtir une petite section du bois traité avec la finition sélectionnée pour vérifier la compatibilité avant de compléter l'application.

X. Traitement par trempage des rondins et de bois d'oeuvre

Préparer une solution pour le traitement par trempage en mélangeant cinq (5) parties d'eau et une (1) partie de Bora-Care (5:1). Ce mélange formera une solution stable contenant 9% de l'ingrédient actif. Embaucher le bois pour s'assurer de bien couvrir toutes les surfaces avec la solution. Submerger les rondins et/ou le bois d'oeuvre dans la solution pendant au moins une (1) minute ou jusqu'à libérer l'air rattrapé. Protéger le bois traité de la pluie ou la neige pendant au moins 24 heures après le traitement.

XI. Traitement du bois en contact avec le sol

Le traitement avec Bora-Care pour le bois en contact avec le sol a une durée de vie limitée, et exige des ré-applications périodiques. La protection peut se prolonger en utilisant un produit sous forme de gel de disodium octaborate tétrahydraté (ou borate) 40%.

## XII. Protection contre les insectes nuisibles : Applications générales

L'application de Bora-Care sur la surface de bois dans des nouvelles structures ou sur les surfaces en bois dans les murs creux intérieurs d'une structure déjà existante, aide à prévenir la présence des insectes qui entrent en contact direct avec les zones traitées, tels que: cafards, fourmis (à exception des fourmis rouges, fourmis moissonneuses, fourmis pharaon), lépisme argenté, forficules, punaise de l'érable négondo, infestations des millipèdes et grillons. Appliquer 3,785 L de la solution Bora-Care par 37,161 mètres carrés de surface, ou bien consulter les Tableaux A et B lorsqu'on fait l'application sur la surface du bois.

## XIII. Bora-Care comme préservateur du bois

Bora-Care est un produit préservateur pour la protection et le traitement du bois contre les insectes nuisibles au bois, y compris les coléoptères, les termites et les fourmis charpentières. Le traitement est permanent pourvu que le matériel traité ne sera pas exposé à la pluie, l'humidité ou le contact avec le sol.

A. Information générale: Bora-Care est une solution concentrée de borate de sodium avec des additifs qui aident à une pénétration rapide du bois, en dépit de son teneur en humidité. Le produit est conçu pour le traitement préventif et/ou correctif du bois dans des structures existantes ou nouvelles contre les insectes nuisibles au bois, y compris:

Termites souterrains (*Reticulitermes*, *Heterotermes*, *Coptotermes*)  
 Termites de bois humide (*Zootermopsis*)  
 Termites de bois sec (*Kaloterms*, *Incisitermes*)  
 Lyctes (*Lyctidae*, *Bostrichidae*)  
 Coléoptère Anobie (*Anobiidae*)  
 Perceurs du vieux bois, longicornes (*Cerambycidae*)  
 Fourmis charpentières (*Camponotus*)

B. Préparation de la surface: Appliquer seulement sur le bois nu. Enlever toute finition pré existante ou apprêt hydrofuge avant d'appliquer Bora-Care. Les surfaces doivent être libres de toute saleté et tout autre contaminant. Si l'apparence de la finition suscite d'inquiétude, avant d'appliquer Bora-Care éliminer la moisissure ou les champignons avec un nettoyant approprié pour le bois, suivi par un rinçage à fond de la surface.

C. Directives d'application:

1. Traitement du bois de construction de dimensions courantes, contreplaqué et surfaces en bois extérieures (terrasses, cabanes de jardin, parements, etc.): Appliquer seulement sur le bois nu ou sur des surfaces de bois sans une finition ou un apprêt hydrofuge préalablement appliqué. Si nécessaire, enlever la peinture ou la finition avant l'application. Pour le traitement curatif contre les insectes nuisibles au bois appliquer une (1) couche de la solution Bora-Care 2:1, (2) deux parties d'eau par (1) une partie de Bora-Care, sur toute surface en bois, jusqu'au point de saturation; ou bien appliquer une solution de deux (2) parties d'eau par une (1) partie Bora-Care (2:1) sous forme de mousse ou par brumisation, ou bien pour le traitement préventif appliquer une solution de cinq (5) parties d'eau par une (1) partie de Bora-Care (5:1). Appliquer deux (2) couches de la solution Bora-Care dans les zones très infestées et sur les surfaces des pièces du bois où l'accès est limité à un (1) ou deux (2) côtés exposés. Ne pas appliquer sous la pluie ou la neige. Ne pas exposer les surfaces en bois extérieures traitées à la pluie ou la neige pendant au moins 48 heures après le traitement. Si on attend des mauvaises conditions météorologiques, protéger les surfaces extérieures traitées avec une bâche plastique.
2. Traitement de rondins, bois d'œuvre et larges poutres: Appliquer seulement sur le bois nu ou sur des

surfaces sans une finition ou un apprêt hydrofuge préalablement appliqué. Si nécessaire, enlever la peinture ou la finition avant l'application. Avant le traitement, nettoyer les surfaces intérieures sans finir qui ont accumulé de la saleté ou des huiles de cuisson, à l'aide d'une solution de détergent fort. Faire 1 ou 2 applications jusqu'au point d'écoulement avec la solution Bora-Care 2:1, par pulvérisation ou brossage, sur toutes les surfaces en bois intérieures et extérieures. Consulter le tableau d'application pour voir la quantité minimale de Bora-Care requise pour traiter les différentes largeurs de rondins ou de poutres. Normalement, deux (2) couches de la solution sont requises pour traiter les rondins d'un diamètre de 25,4 cm ou supérieur et les rondins rectangulaires (madriers) plus longs que 15,24 cm x 30,48 cm. Attendre au moins 1 heure entre les deux applications. Appliquer aussi deux (2) couches de la solution Bora-Care sur les extrémités, les entailles, les coins et les seuils des rondins. Le nombre de couches à appliquer pour satisfaire les exigences minimales dépendra de la grandeur du bois, la porosité de la surface et du nombre de côtés exposés accessibles pour faire le traitement. Ne pas appliquer sous la pluie ou la neige. Si on attend des mauvaises conditions météorologiques, protéger les surfaces extérieures traitées avec une bâche plastique pendant au moins 48 heures après le traitement.

3. Traitement par trempage des rondins et bois d'oeuvre: Pour le traitement par trempage préparer une solution en mélangeant cinq (5) parties d'eau et une (1) partie de Bora-Care (5:1). Ce mélange formera une solution stable contenant 9% de l'ingrédient actif. Empaqueter le bois pour s'assurer de bien couvrir toutes les surfaces avec la solution. Submerger les rondins et/ou le bois d'oeuvre dans la solution pendant au moins une (1) minute ou jusqu'à libérer l'air rattrapé. Protéger le bois traité de la pluie ou la neige pendant au moins 24 heures après le traitement.

D. Finition et entretien des surfaces extérieures traitées: Pour une performance plus longue, les surfaces en bois extérieures traitées avec Bora-Care exigeront une couche de finition avec un apprêt hydrofuge, tel que la peinture ou la teinture extérieure. Appliquer la finition ou la couche de finition en moins de six (6) semaines du traitement. C'est important de bien laisser sécher le bois traité avec Bora-Care (au moins 48 heures) avant d'appliquer aucune couche protectrice. Revêtir une petite section du bois traité avec la finition sélectionnée afin de vérifier la compatibilité avant de compléter l'application. Les surfaces intérieures n'ont pas besoin d'être revêtues avec une couche de finition, à exception des cas où il y a un contact répété avec la moisissure ou l'humidité est très haute (cabines de douche, établissements de bains, saunas, etc.)

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si inhalé ou absorbé à travers la peau.

Appliquer ou utiliser seulement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie.

Ne pas appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé.

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter inhaler les vapeurs ou la brume

Se laver abondamment à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un casque, des lunettes à coques et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et de l'application de produits contenant du bore.. Porter un masque respiratoire anti-poussières/ brouillards pendant les opérations de mélange ou de pulvérisation du produit dans des lieux fermés.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter la contamination des aliments

pour les humains ou pour les animaux.

#### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères.

Toxique pour certains insectes bénéfiques.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour contrôler les organismes aquatiques nuisibles. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec. Éviter le gel.

Entreposer dans un lieu inaccessible aux enfants et aux animaux.

#### ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation

provinciale.

Pour les contenants non retournables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour les contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit anti-parasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits anti-parasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Bora-Care<sup>®</sup> et Mold-Care<sup>®</sup> sont des marques déposées de Nisus Corporation.